



DOTATION 2023-2024

Bertrand Dupain, directeur général par intérim

16 janvier 2023



Mise en situation

Lors de la nomination du directeur général par intérim, le 15 décembre 2022, le Conseil d'administration du CSF soulignait sa volonté d'établir un budget sain et équilibré et de réinvestir davantage dans la salle de classe.

Réinvestir davantage dans la salle de classe et élaborer un budget équilibré impose deux (2) conditions préliminaires essentielles :

- Fournir aux membres du Conseil d'administration les informations les plus claires et les plus précises;
- Placer l'élaboration de la dotation au centre du processus de construction du budget.

Processus de dotation envisagé

L'élaboration de la dotation des écoles doit suivre un processus divisé en étapes claires et précises. Chaque étape est suivie par le Conseil d'administration.

1) Écoles homogènes

- a) Effectifs prévisionnels (mi-janvier)
Fournis par le service de la technologie, les effectifs prévisionnels sont à la base de l'attribution d'une dotation (nombre de classe, de personnel de direction, de personnel enseignant et de soutien) de chaque école.
- b) Confection des dotations (mi-janvier / mi-février)
Réalisée par les services du bureau central, la confection des dotations définit la composition de l'ensemble du personnel de chaque établissement.
- c) Chiffrage de l'ensemble des dotations (début février / mi-février)
Transformée de ETP en dollars, la nouvelle dotation est comparée avec celle de 2022-23, désignée comme année de référence. Le reste du budget du CSF peut alors être construit.
- d) Choix de cours 10^e, 11^e et 12^e années (début février / mi-février)
Parallèlement aux étapes précédentes, les directions d'école mènent différents sondages auprès des élèves, des familles, du personnel, afin de prioriser les options qui pourraient être offertes au sein de l'établissement. La dotation des niveaux 10^e, 11^e et 12^e années allouée, le choix des cours est effectué puis validé par le bureau central et le Comité des partenaires de l'école.
- e) Organisation de l'année scolaire 2023-24
En corrélation avec les articles et les échéanciers des Conventions collectives, les horaires et les affectations du personnel ainsi que les affichages de recrutement sont alors effectués.

2) Écoles hétérogènes

Le CSF compte neuf (9) écoles secondaires dites hétérogènes. Ces écoles offrent certains cours en français, directement sous la juridiction du CSF, certains cours achetés aux conseils scolaires anglophones locaux. Ces neuf (9) écoles hétérogènes sont situées dans les locaux d'écoles anglophones.

Le Conseil d'administration 2021-2022 a mandaté le bureau central du CSF d'accroître les choix de cours en français afin d'entamer la transition de ces programmes vers la structure homogène où tous les cours sont en français.

Le service de l'élargissement de l'éducation francophone, en 2022-2023, a accru la dotation des neuf (9) établissements concernés comme moyen de mise en œuvre de cette orientation.

	2020-2021	2022-2023
ETP	7.63	15.41

Cette initiative visait à l'augmentation du nombre des élèves fréquentant ces programmes.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'élèves des programmes hétérogènes	267	263	244

Face aux résultats obtenus, le Conseil d'administration pourrait envisager certains aménagements pour l'année 2023-24.

Pour l'année 2023-24, l'équipe de l'Éducation autochtone souhaite ne plus verser les fonds ciblés autochtones aux écoles anglophones abritant des programmes francophones. Les raisons sont nombreuses. Cette décision vise à servir encore mieux les élèves sous la juridiction du CSF.

3) Services spéciaux

Durant les trois dernières années, certains services spécialisés déployés dans les écoles n'ont cessé de voir leur dotation diminuer. La dotation en *counseling* correspond à cette situation, passant d'un financement de 1.3 M en 2019 à celui de 0.8 M en 2022. De l'avis général, cette situation doit être modifiée, principalement dans le contexte unique post-pandémie.

4) École virtuelle (EPAL)

Parce que la politique D.400-19 du CSF assigne à l'école virtuelle, entre autres, un rôle de respecter les mandats respectifs de toutes les écoles dans une région, la dotation attribuée à cette dernière sera fournie ultérieurement (fin février).

En annexe : lettre envoyée par le directeur du service de l'éducation secondaire et IB.